

Bienvenue à l'Assemblée générale de Natixis



Elle débutera à 15 heures





Bienvenue à l'Assemblée générale de Natixis



28 MAI 2021



Ouverture de séance



Laurent **Mignon**Président du conseil
d'administration de Natixis



QUORUM DÉFINITIF

En actions 82,95%

	N	lombre d'actions		Nombre de voix		
	AGO AGE		AGO	AGE		
Pouvoirs mandatés						
Pouvoirs au président	2 231 179 155	2 231 187 283	2 231 179 155	2 231 187 283		
Votes par correspondance	386 532 449	386 531 671	386 532 449	386 531 671		
Totaux Dont votes par Internet	2 617 711 604 314 470 470	2 617 718 954 314 470 470	2 617 711 604 314 470 470	2 617 718 954 314 470 470		

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire



Documents mis à disposition des actionnaires (1/2)

- ▶ Insertions publiées au **B.A.L.O.** le 5 avril 2021 et le 7 mai 2021 ;
- ► Insertion publiée dans LES PETITES AFFICHES le 7 mai 2021 ;
- ▶ Insertion publiée dans LES ÉCHOS du 7 mai 2021 ;
- ▶ Insertion publiée dans LE REVENU du 14 mai 2021;
- Brochure de convocation adressée aux actionnaires le 6 mai 2021;
- Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 6 mai 2021 et des avis de réception;
- Document d'Enregistrement Universel 2020

- Comptes annuels, tableau des affectations du résultat, comptes consolidés;
- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Liste des administrateurs, de leurs fonctions dans d'autres sociétés et du nombre de leurs titres ;
- ▶ Renseignements sur les administrateurs dont la ratification de la cooptation/nomination ou le renouvellement de mandat sont inscrits à l'ordre du jour.



Documents mis à disposition des actionnaires (2/2)

- ► Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi ;
- Dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du Comité Central d'Entreprise ;
- ▶ Rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2021 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis ;
- Montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées;
- ▶ Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des Impôts ;
- Statuts;
- Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités.

DISPONIBLES SUR WWW.NATIXIS.COM



Travaux du comité des rémunérations

Présentation et rapports des commissaires aux comptes



Ordre du jour - Assemblée générale mixte

- ► Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- ▶ Approbation des informations mentionnées au I de l'article 22-10-9 du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à Laurent Mignon, Président du conseil d'administration, de François Riahi, Directeur général (au cours de la période du 1er janvier au 3 août 2020), et de Nicolas Namias, Directeur général (au cours de la période du 3 août au 31 décembre 2020);
- ► Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration, du Directeur général et des membres du conseil d'administration ;

- ▶ Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- ► Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- ► Nomination de trois administrateurs à la suite de leur démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs;
- Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions;
- Renouvellement des autorisations et délégations financières ;
- Ratification de la modification de l'article 25 des statuts pour mise en conformité avec les dispositions législatives ;
- Pouvoirs pour les formalités.



Programme de l'assemblée générale

1

Contexte

Evolutions du Comité de Direction Générale et rappel des décisions stratégiques annoncées en 2020 Résultats 2020 de la société Résultats du 1^{er} trimestre 2021 Gestion de la crise COVID Engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) Projet de simplification du Groupe BPCE Présentation des « Travaux du comité ad-hoc et éléments d'appréciation de l'offre » Gouvernance de Natixis Travaux du comité des rémunérations PRÉSENTATION EN LIGNE SUR WWW.NATIXIS.COM Rapports des commissaires aux comptes PRÉSENTATION ET RAPPORTS EN LIGNE SUR WWW.NATIXIS.COM Réponses aux questions des actionnaires Résultats des votes

Conclusion



Préparation de l'assemblée générale



Communication sur le site Internet de Natixis

- Tenue de la réunion à huis-clos
- Votes, mandats et textes des résolutions
- Questions écrites
- Plateforme dédiée aux questions préalables des actionnaires
- Retransmission vidéo



Vote Préalable par Internet à l'assemblée (VPI)

Ouvert du 6 mai au 27 mai 2021 15 heures

8 432 actionnaires ont voté par le VPI, soit 314 470 470 voix





- Internet actionnaires@natixis.com
- Mémento de l'actionnaire 2021 sur : www.natixis.com







Évolutions du Comité de direction générale de Natixis



Nicolas Namias (Directeur Général) depuis le 3 août 2020



Nomination de
Cécile Tricon Bossard
(Responsable
des Ressources
humaines)
en remplacement
de Anne Lebel



Nomination de
Anne-Christine Champion
et de Mohammed Kallala
(Co-Responsables mondial
de la Banque de grande
clientèle) en remplacement
de Marc Vincent



Nomination de
François Codet
(Responsable
du pôle
Assurances) en
remplacement de
Jean-François
Lequoy



Nomination de
Tim Ryan
(Responsable
du pôle Gestion
d'actifs et
de fortune)
en remplacement
de Jean Raby





Nicolas **Namias** Directeur général de Natixis



Des choix stratégiques forts orientés vers la création de valeur





Gestion active des affiliés et développement de relais de croissance





Un nouveau leader européen servant des grands clients institutionnels sur des produits de taux et assurantiels à la suite du closing de l'opération avec LBP AM annoncée le 05/11/2020

Offre duale : 100% des actifs sous gestion intégrant une analyse ESG et des services technologiques & opérationnels compétitifs

Ambition d'être un acteur clé de la consolidation du marché européen



Désengagement progressif et ordonné du partenariat entre NIM et H₂O AM

- ▶ Protocole d'accord portant sur la cession des 50,01 % du capital de H₂O AM détenus par Natixis au management de la société de gestion
- ➤ Reprise ordonnée par H₂O AM de sa distribution sur une période de transition jusqu'à fin 2021

Evolution conditionnée à l'étude et à l'autorisation des autorités règlementaires compétentes. H2O AM n'est plus considéré comme un actif stratégique

Chiffres à fin mars 2021

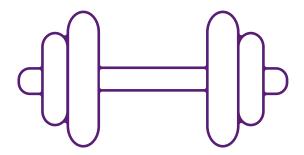
1 153 Md€

d'actifs sous gestion¹

Stratégies visant la génération d'alpha

Marge élevée Flexibilité des coûts Boutiques

~**725** Md€ d'actifs sous gestion



Stratégies industrialisées

Marge faible Efficacité des coûts Économies d'échelle

~430 Md€ d'actifs sous gestion





Stabilisation des revenus à travers le repositionnement du métier dérivés actions



REVUE DU MÉTIER DÉRIVÉS ACTIONS RÉDUCTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

Positionnement sur des produits à profil de risque faible et modéré proposés aux réseaux du Groupe BPCE et à certains clients stratégiques

- ➤ Sortie des produits les plus complexes et limites d'exposition revues à la baisse sur les produits à profil de risque faible et modéré
- ▶ Le nombre de clients qui se verront proposer des produits autres que ceux à profil de risque faible sera réduit de >400 à ~50
- ► Fin des dispositifs dédiés aux US et au UK, et recentrage principalement sur l'Europe et la zone APAC

PNB du métiers actions attendu à ~300 M€ par an dès 2021 avec une contribution régulière des solutions de financement (contribution annuelle de ~220 à 240 M€ en moyenne) et une contribution annuelle de ~70 M€ de la part des dérivés actions

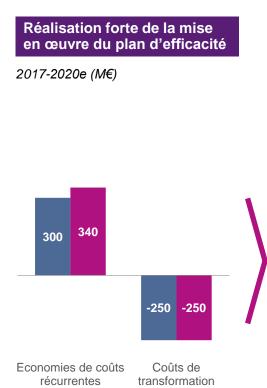
La base de coûts Equity sera réduite de ~40 M€ sur 2020-2022 (équivalent à ~80 M€ sur 2019-2022 compte tenu des ajustements effectués à la base de coûts en 2020 à la lumière d'une performance moindre sur un an).

		plexité de production nouv	Contribution attendue aux revenus	
	Faible	Modérée	Élevée	des dérivés actions
Groupe BPCE	✓	√	nulle	~50-55%
Clients stratégiques	✓	√	sortie	~45-50%
Autres clients	√	sortie	sortie	upside



Renforcement de l'efficacité opérationnelle grâce à des projets stratégiques

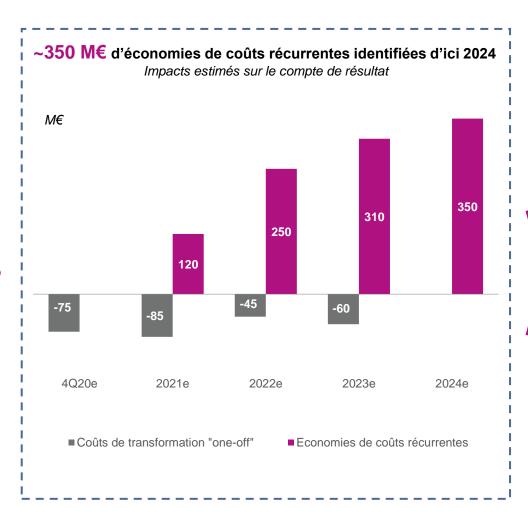




Objectif

"one-off"

Réalisé



Répartition indicative des économies

Fonctions support & initiatives transversales

~35-40% d'économies attendues

Achats & Approvisionnement Mise en commun des SI avec BPCE Automation et déclassement des SI Centre de Processus & Transformation

Gestion d'actifs et de fortune

~20% d'économies attendues1

Fusion Ostrum AM/LBPAM Rationalisation des affiliés Efficacité de la holding et de la distribution internationale

BGC

~30-35% d'économies attendues

Restructuration de Global Markets (principalement dérivés actions)

Assurances

~5-10% d'économies attendues

Automation et décommissionnement de SI

Paiements

~5-10% d'économies attendues

Transformation de Payment Processing & Services



^{1 ~60} M€ d'économies attendues principalement liées à l'élément structurel intégré dans le chiffre de ~100 M€ présenté dans la communication financière de 2T20

Capitaliser sur notre expertise pour favoriser la transition énergétique

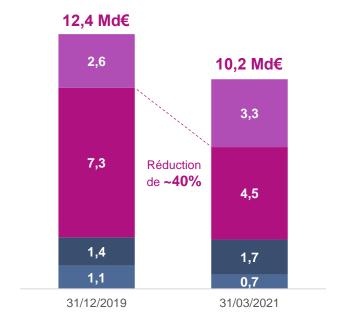


Redéfinition du portefeuille pétrole et gaz¹

Réduction de près de -20% des expositions, portée par le Trade Finance entre le 31/12/19 et le 31/03/21



- Trade finance
- Producteurs indépendants et compagnies de services EMEA/Autres
- Producteurs indépendants et compagnies US

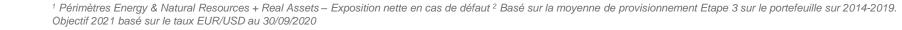


Sortie du pétrole & gaz de schiste¹

Réduction de près de -40% des expositions aux producteurs indépendants US entre le 31/12/19 et le 31/03/21



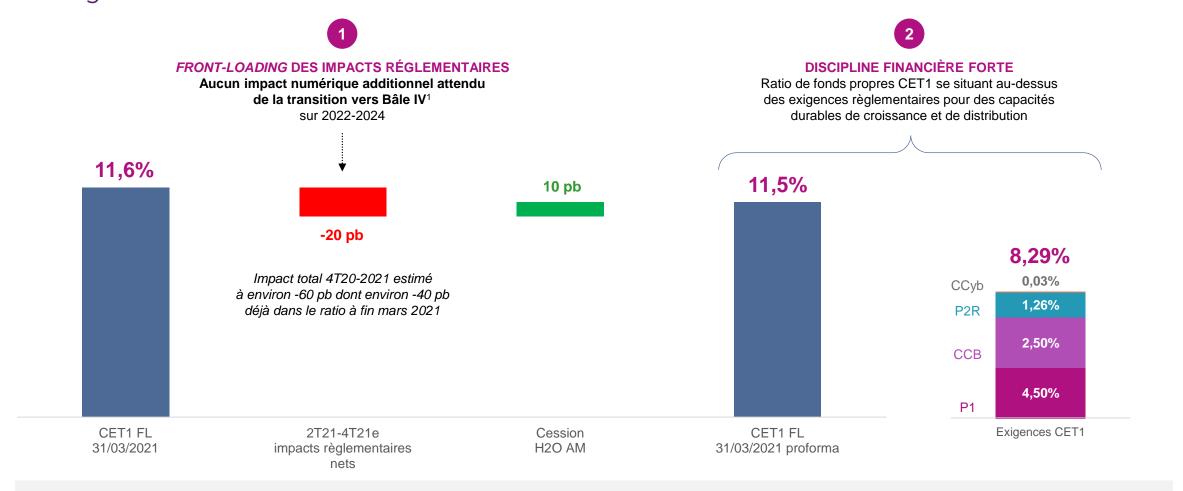
Accélérer la transition verte grâce à notre expertise et à la gestion active de notre portefeuille - Green Weighting Factor





Une solidité financière permettant de naviguer un environnement changeant





Reprise de la distribution de dividende : Proposition de 0,06 € par action au titre de l'exercice 2020, en ligne avec les recommandations de la BCE



¹ Basé sur notre compréhension du cadre global Bâle IV au 31/03/2021



Nicolas **Namias** Directeur général de Natixis



Résultat net positif malgré le contexte COVID-19

M€	2020 publié	2019 retraité	2020 vs. 2019 retraité	2020 dont sous-jacent	2019 dont sous-jacent	2020 vs. 2019 sous-jacent	2020 vs. 2019 sous-jacent FX constant
Produit net bancaire	7 306	8 485	-14%	7 405	8 466	-13%	-12%
dont métiers	7 360	8 365	-12%	7 374	8 365	-12%	-11%
Charges	-5 828	-6 115	-5%	-5 727	-6 036	-5%	-4%
Résultat brut d'exploitation	1 478	2 369	-38%	1 678	2 430	-31%	-30%
Coût du risque	- 851	- 330		- 851	- 330		
Résultat net d'exploitation	626	2 039	-69%	827	2 100	-61%	
Mise en équivalence et autres	- 48	706		23	23		
Résultat avant impôt	579	2 745	-79%	850	2 123	-60%	
Impôt	- 204	- 616		- 260	- 556		
Intérêts minoritaires	- 81	- 295		- 83	- 262		
Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface	293	1 834	-84%	506	1 305	-61%	
Contribution nette Coface	- 192	62		11	65		
Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface	101	1 897	-95%	517	1 370	-62%	



Tableau récapitulatif des principaux impacts¹ COVID-19 en 2020

M€	1T20	2T20	3T20	4T20	2020	
Produit net bancaire		- 288	- 106	59	107	- 226
Effets marquage portefeuille seed money	Gestion d'actifs	- 32	- 17	18	60	30
- listé		- 34	25	16	30	36
- non-listé		2	- 42	3	31	- 6
Effets marquage de dividende sur les produits Equity	BGC	- 130	- 143	1	- 11	- 283
Impact CVA/DVA	BGC	- 55	1	26	43	16
Impact FVA	Hors pôles	- 71	53	14	15	10
Coût du risque	BGC	- 115	- 210	- 190	- 95	- 610
Impact total en résultat avant impôt		- 403	- 316	- 131	12	- 836
CET1 capital		- 507	342	104	336	275
OCI		- 389	299	70	294	274
PVA		- 118	43	34	42	1
Risk-weighted assets (Md€)		3,2	6,7	-4,4	-0,5	4,9
RWA Crédit		1,7	0,9	-0,6	0,2	2,1
- tirages sur lignes de crédit existantes et nouvelles ligne	es ²	1,7	0,4	-0,4	0,0	1,7
- Prêts Garantis par l'Etat ²		0,0	0,5	-0,2	0,2	0,4
RWA Marché		1,0	6,0	-3,4	-1,7	1,9
RWA CVA		0,5	-0,2	-0,4	1,0	0,9
Total impact CET1 ratio (pb)		-90pb	-40pb	60bps	20bps	-45pb

L'ENSEMBLE DES IMPACTS

qui avaient été indiqués comme recouvrables selon l'évolution des marchés (seed money, XvA) ont été recouvrés

L'ENSEMBLE DES IMPACTS

qui avaient été indiqués comme recouvrables selon l'évolution des marchés (OCI, PVA) ont été recouvrés. L'impact global du contexte COVID-19 sur le ratio CET1 est estimé à environ -45 pb sur l'année (RWA Crédit et Marché)



¹ Non exhaustif, hors éléments exceptionnels détaillés en page 6 du communiqué de presse des résultats T4 20 et 2020. Les données liées à la seed money ont été amendées au T4 afin de refléter au mieux la vision métier

² Données de gestion brutes. ~0,4 Md€ de RWA provenant des PGE à fin décembre dont des impacts liés au délai de carence sur la mise en place de la garantie d'environ 0,1 Md€

L'agilité et la capacité à délivrer ouvrent la voie à une performance durable



PNB

Développement soutenable des revenus



CHARGES

Gestion dynamique des coûts



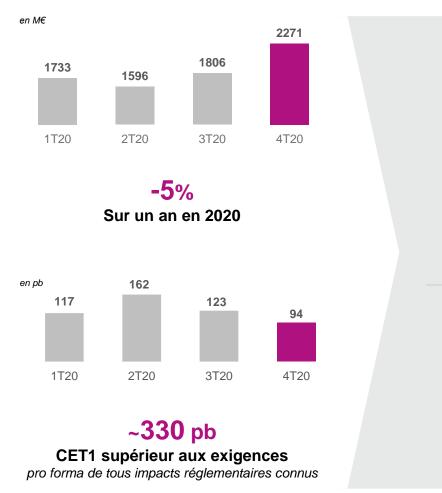
COÛT DE RISQUE

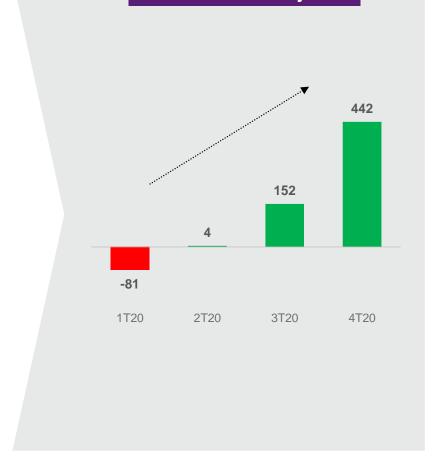
Financement de la transition énergétique et réduction du coût du risque



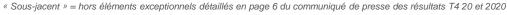
CAPITAL

Capacités durables de croissance et de distribution





Résultat net sous-jacent





Résultats du 1^{er} trimestre 2021 (T1 2021)



Nicolas **Namias** Directeur général de Natixis



Résultats T1 2021

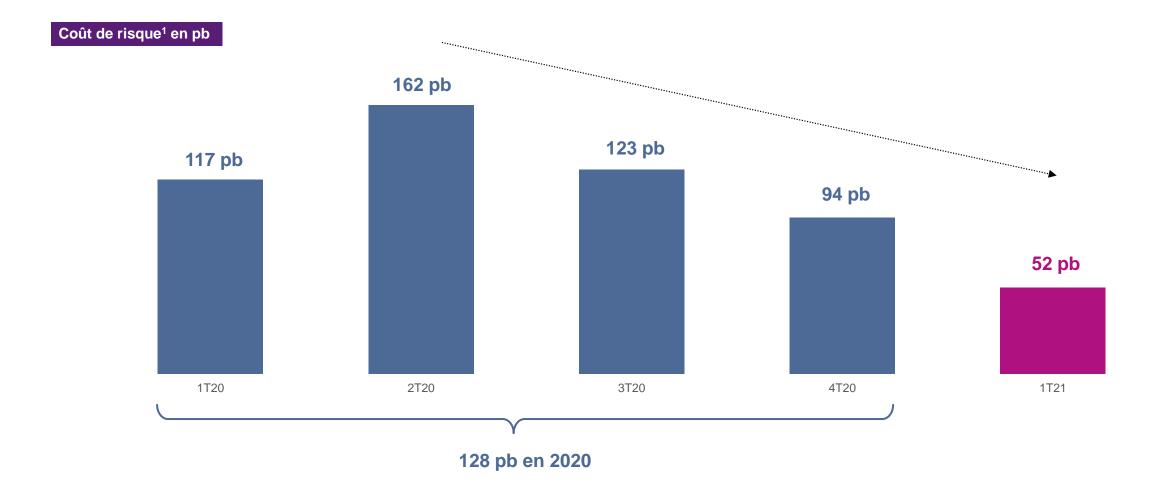
Résultat net sous-jacent de retour à des niveaux pré-COVID-19

M€	1T21 retraité	1T20 retraité	1T21 vs. 1T20 retraité	1T21 dont sous-jacent	1T20 dont sous-jacent	1T21 vs. 1T20 sous-jacent	1T21 sous-jacent incl. H2O AM	1T20 sous-jacent incl. H2O AM	1T21 vs. 1T20 sous-jacent incl. H2O AM
Produit net bancaire	2 073	1 655	25%	2 049	1 638	25%	2 068	1 733	19%
dont métiers	2 037	1 693	20%	2 052	1 700	21%	2 071	1 795	15%
Charges	-1 659	-1 560	6%	-1 614	-1 557	4%	-1 628	-1 579	3%
Résultat brut d'exploitation	414	95	x4,4	435	81	x5,4	440	153	x2,9
Coût du risque	- 92	- 193		- 92	- 193		- 92	- 193	
Résultat net d'exploitation	323	- 98	NR	344	- 113	NR	349	- 40	NR
Mise en équivalence et autres	6	- 8		6	6		4	6	
Résultat avant impôt	328	- 107	NR	349	- 107	NR	353	- 34	NR
Impôt	- 95	1		- 100	5		- 102	- 9	
Intérêts minoritaires	- 10	- 10		- 11	- 10		- 12	- 39	
Résultat net - pdg excl. Coface & H2O AM	224	- 116	NR	239	- 111	NR			
Contribution nette Coface	7	- 118		0	1		0	1	
Contribution nette H2O AM	- 6	29		0	29		0	0	
Résultat net - pdg incl. Coface & H2O AM	225	- 204	NR	239	- 81	NR	239	- 81	NR

[«] Sous-jacent » = hors éléments exceptionnels détaillés en page 3 du communiqué de presse des résultats T1 21
Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'année 2020 ont été retraités des évolutions de normes appliquées et de l'évolution de l'organisation interne de la Gestion d'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des résultats Les chiffres de l'actifs et de fortune à partir du 1er janvier 2021 (voir note méthodologique du communiqué de presse des r

Coût du risque

Contexte favorable à l'amélioration du coût de risque au T1 2021





¹ Coût de risque hors institutions de crédit. Coût de risque exprimé en pb des encours totaux, début de période

Gestion de la crise de la Covid-19 en France

Actions mises en place auprès de nos collaborateurs

Assurer la protection des collaborateurs

Dans les périodes de confinement, télétravail généralisé (sauf pour pour certaines activités qui nécessitent une présence sur site, et pour les collaborateurs qui le souhaitent dans la limite d'un jour par semaine)

Santé et sécurité des collaborateurs : mise à disposition de masques, gel, désinfection régulière des espaces de travail partagés, affichage spécifique

Offre de restauration d'entreprise adaptée : réaménagement des restaurants pour garantir les distances de sécurité

Mobilisation du service médical : ouverture de centres de dépistage sur site (pour tous) et de centres de vaccination

Ouverture d'une ligne de soutien psychologique

Informer et maintenir le lien

Prise de parole régulière de la direction auprès des collaborateurs

Ouverture d'un centre d'appel RH pour répondre à toutes question individuelles

Mise à disposition de contenus régulièrement actualisés pour aider à traverser le confinement :

- Lancement d'un site intranet rassemblant l'ensemble des ressources produites (protocoles sanitaires, conseils, informations)
- Mise à disposition de webinars collaboratifs faisant intervenir des experts (ex: savoir déconnecter, leadership en incertitude...)

Définition de règles d'or pour les meetings hybrides ou distanciels par un groupe de travail multi-métiers



Gestion de la crise de la Covid-19 en France

Natixis aux côtés de ses clients pendant la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, Natixis est pleinement engagée aux côtés de ses clients, en France et à l'international. Au travers de ses différents métiers, elle les accompagne pour surmonter cette période difficile.

Gestion d'actifs et de fortune

Proximité et très forte activité de conseil aux clients : décryptage des dynamiques de marché, contacts proactifs et suivi étroit des portefeuilles

Obtention du label français public « Relance » d'un fond de Mirova investi dans des initiatives appuyant le plan de relance économique. C'est le plus important des dix fonds labellisés avec 850 M€ d'encours.

Assurances

Plus de 3 300 clients restaurateurs indemnisés en pertes d'exploitation

Maintien des garanties pour les commerces forcés de fermer dans le cadre du confinement, même dans le cas d'un retard de cotisation

Remise complète des cotisations 2020 pour la souscription d'un contrat de santé par les moins de 29 ans

Banque de grande clientèle

84 prêts garantis par l'État (PGE) accordés pour un total de 2,7 Md€, au 15 mai 2021

Participation à des émissions emblématiques liées aux plans de relance et de sauvegarde de l'emploi, notamment CADES, UNEDIC, SURE/UE

Natixis est partie prenante de la nouvelle initiative lancée par Bercy des **prêts participatifs**

Paiements

PayPlug a lancé une offre solidaire à destination du petit commerce français en partenariat avec Visa. En 2020, plus de 5 200 nouveaux clients e-commerçants PayPlug

Dalenys facilite le commerce sans contact, en proposant ses solutions Click & Collect faciles à déployer.



Engagements Responsabilité Sociale et Environnementale



Nicolas **Namias** Directeur général de Natixis



Nos engagements RSE

Performance financière et responsabilité sociale / environnementale dans toute l'organisation

CRÉDIT & FINANCEMENT RESPONSABLES

1re banque à développer un Green Weighting Factor

Introduction d'une trajectoire de sortie du charbon à 2030 Europe/OCDE et 2040 hors OCDE.

Renforcement de notre politique Pétrole et Gaz avec l'exclusion des pétroles et gaz de schiste



Développement d'obligations et crédits durables

53 obligations durables arrangées (11,9 Md€) 34 crédits durables réalisés (4,4 Md€ underwriting)

Financement de projets d'énergies renouvelables

21 nouveaux projets représentant une capacité de 6.5 GW

Première banque à publier ses objectifs chiffrés sur la biodiversité avec Act4Nature

ACTIONS D'ENTREPRISE

Publication des objectifs « SMART » en juin 2020 couvrant nos activités de finance et d'investissement durable ainsi que nos impacts directs.

Engagé pour la diversité et l'égalité des sexes

Inscrit dans l'indice Bloomberg de l'égalité entre les sexes Natixis est la première banque du palmarès de féminisation des instances dirigeantes du SBF 120

Une Fondation pour accompagner l'engagement de nos équipes

La Fondation Natixis lancée en décembre 2020 sur les thèmes de la protection de l'environnement et de la solidarité

EQUATOR DDIMENDIES





















INVESTISSEMENT RESPONSABLE

97% des actifs gérés par Natixis IM conformes aux Principes de l'investissement responsable (PRI) de l'ONU au 31/12/20

Mirova

Lancement de la 5^e génération du fonds dédié au financement de la transition énergétique

Natixis Assurances en avance de son engagement d'alignement à 2°C à 2030

Engagement : ~10% des investissements faits chaque année sont sur des actifs verts (14,6% réalisés en 2020)



Green Weighting Factor

Un outil de pilotage de l'impact climatique du bilan de Natixis

Objectif à long terme

Aligner le bilan de Natixis sur une trajectoire de ses financements cohérente avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (moins de +2°C) Intégrer le risque de transition climatique dans l'évaluation globale de nos opérations de financement

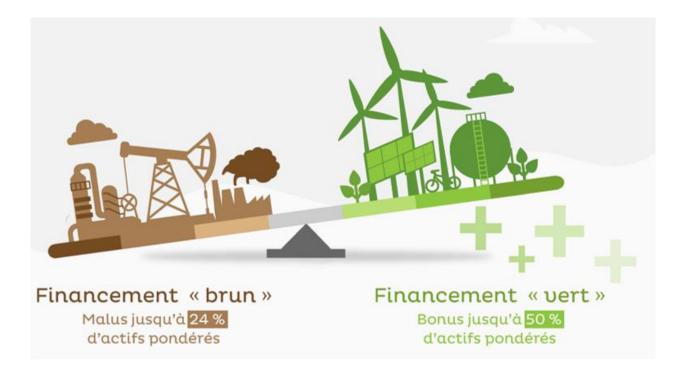
Ajustement défavorable pour les transactions ayant un impact négatif sur le climat et l'environnement

Accélérer la transition de Natixis vers la finance durable Encourager l'origination d'opérations de financement vert (y compris pour nos franchises « brunes »)

Accompagner la transition

Prioriser les clients selon leur potentiel de transition

Conseiller nos clients dans leur propre stratégie de transition





Une performance RSE reconnue

RATING AGENCY	2020	2017
SUSTAINALYTICS	78/100 « Leader » 2e sur 248 « institutions financières diversifiées »	75/100
ISS ESG ⊳	C/ prime	C-/std
V.E	59/100 « Robust » 13e sur 31 « banques diversifiées »	58/100
MSCI	AAA	AAA
DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES	A-	D







Projet de simplification du Groupe BPCE



Laurent Mignon

Président du conseil d'administration de Natixis



L'opération vise à accélérer la dynamique de développement des métiers du Groupe BPCE...

En dix ans, le Groupe BPCE est devenu l'un des plus grands groupes bancaires en Europe, parmi les plus solides. Il dispose d'un modèle de banque coopérative universelle, décentralisé et articulé autour de trois métiers (la Banque de Proximité et Assurances, la Gestion d'actifs et de fortune et la Banque de Grande Clientèle) présents sur tous les segments de clientèle (particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels).

À un moment où se dessine une recomposition du paysage concurrentiel des institutions financières en Europe et dans la perspective d'un nouveau cycle économique post crise sanitaire, le groupe souhaite accélérer la dynamique de développement de ses métiers en leur apportant les moyens d'accroître leur manœuvrabilité stratégique, leur développement au service des clients et leur performance, au travers d'une simplification de son organisation.

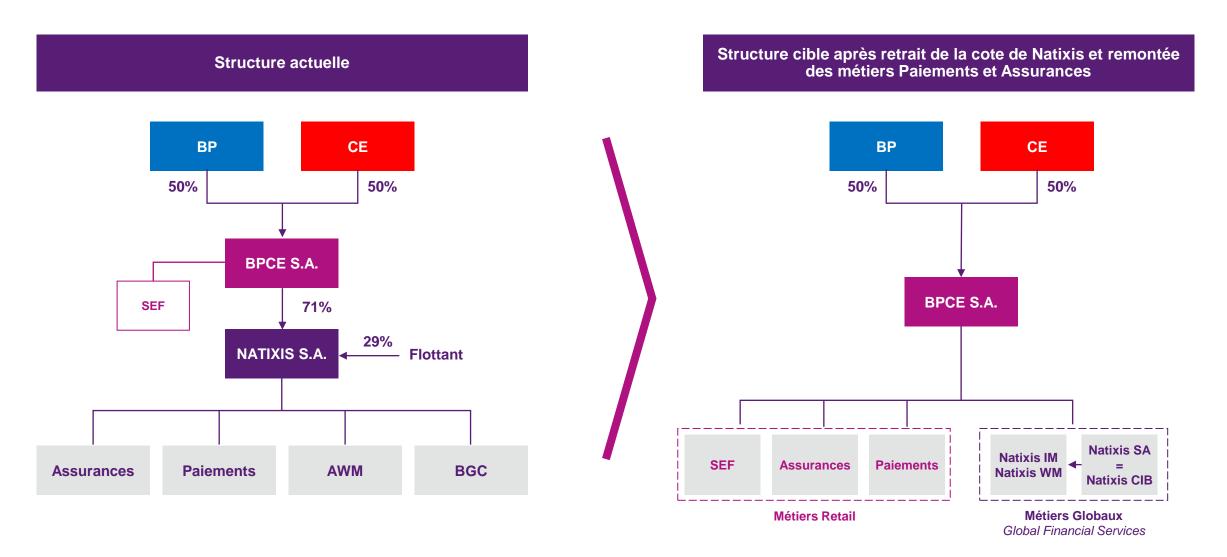
Cette démarche est une nouvelle étape dans l'évolution du modèle organisationnel du groupe qui, plus d'une décennie après sa création, a prouvé sa capacité à ajuster en permanence son organisation au service du financement de l'économie, de l'ensemble de ses clients et de ses collaborateurs.



Une manœuvrabilité stratégique nouvelle et un cadre de fonctionnement simplifié



... au travers d'une simplification de son organisation et de la mise à l'étude d'une évolution de son modèle organisationnel





Un projet et une offre dans l'intérêt de Natixis, ses actionnaires et ses salariés

4,00 euros par action

(dividende détaché¹)
Prix de l'Offre, 100% en numéraire

Une opportunité de liquidité offerte aux actionnaires de Natixis, alors que le groupe BPCE met à l'étude une évolution de son modèle avec un possible rattachement des métiers Assurance et Paiements de Natixis à BPCE

Un prix jugé équitable d'un point de vue financier par le cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant

Un projet à l'intérêt stratégique reconnu, qui permettra notamment à Natixis d'accroître ses capacités d'investissement et constituera ainsi l'opportunité d'accélérer le développement des métiers de Natixis au bénéfice de ses clients et ses collaborateurs, en France et dans le monde

Une offre recommandée à l'unanimité par le conseil d'administration Natixis, et déclarée conforme par l'AMF le 15 avril

Source: note d'information établie par BPCE, le 15 avril 2021

Note : Le cours de clôture du 08 février 2021 n'a pas été pris en compte en raison de mouvements importants sur le titre

- ¹ Dividende proposé par Natixis au titre de 2020 : 0,06€/action
- ² Voir section 3.1.1 de la note d'information et section 7 de la note en réponse
- ³ Cours moyen pondéré par les volumes à la clôture du 05 février 2021
- ⁴ Prime calculée par rapport au multiple moyen d'actif net tangible (reporté au T1 2021) des banques françaises
- ⁵ Prime calculée par rapport au multiple moyen de RNPG 2022E des banques françaises ; RNPG 2022E de Natixis constant par rapport aux projections financières utilisées dans la note d'information ; RNPG 2022E ajustés des coupons sur titres super-subordonnés de chaque banque

Prix d'offre supérieur à l'ensemble des méthodes de valorisation mises en œuvre par l'initiateur et l'expert indépendant, telles que présentées dans la note d'information et la note en réponse²

Prime de +43%

sur le CMPV 60j³ de Natixis à la clôture du 05 février 2021

Prime de +40%⁴

sur la base d'un multiple d'actif net tangible 1T21 de c.0,96x contre c. 0,68x pour les banques françaises au 25 mai 2021

Prime de +39%

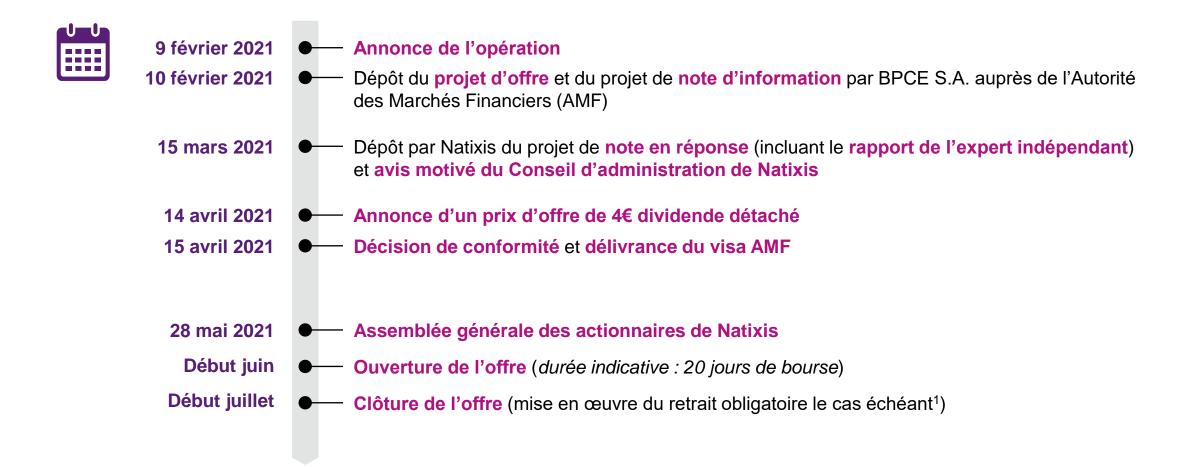
sur le cours cible des analystes de recherche au 05 février 2021

Prime de +38%⁵

sur la base d'un multiple de bénéfice net par action 2022 de c.11,5x contre c. 8,3x pour les banques françaises au 25 mai 2021 sur la base des prévisions des analystes de recherche



Calendrier et prochaines étapes clés





¹ Si les actionnaires minoritaires représentent moins de 10% du capital et des droits de vote de Natixis à la clôture de l'offre



1

Résumé des diligences

accomplies par le comité *ad hoc*

2

Recommandation du comité *ad hoc* :

intérêt de l'offre pour Natixis, ses actionnaires et ses salariés



Résumé des diligences accomplies par le comité ad hoc

Constitution, mission du comité ad hoc, désignation de l'expert indépendant

Le comité *ad hoc* a été constitué le 15 janvier 2021 avec les seuls administrateurs indépendants et le censeur de Natixis. Il a désigné la **banque Lazard** et le **cabinet Simmons & Simmons** pour l'assister dans sa mission.

La mission du comité ad hoc a consisté, conformément à l'article 261-1, III du RGAMF, à :

- proposer la nomination d'un expert indépendant par les membres du conseil d'administration;
- suivre les travaux de cet expert indépendant;
- ▶ rendre un avis motivé sur l'intérêt et les conséquences du projet d'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Sur proposition du comité *ad hoc*, les membres du conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 9 février 2021 la désignation du **cabinet Ledouble**.

Entre le 15 janvier 2021 et le 14 avril 2021, le comité ad hoc s'est réuni à 14 reprises, dont 10 fois en présence de l'expert indépendant, par visioconférence.



Résumé des diligences accomplies par le comité ad hoc

Suivi des travaux de l'expert indépendant

Le comité ad hoc :

- s'est assuré que l'expert indépendant disposait de toutes les informations utiles pour l'exécution de sa mission et qu'il était à même de mener ses travaux dans des conditions satisfaisantes.
- a été attentif aux sujets soulevés par l'expert indépendant, à la méthodologie suivie et aux critères retenus et ceux considérés comme non pertinents.
- a pris connaissance des correspondances adressées par les actionnaires minoritaires dans le cadre du dépôt du projet d'Offre et s'est assuré que l'expert indépendant en avait eu communication.

L'expert indépendant (le cabinet Ledouble) a réalisé une valorisation multicritère du Groupe en vue d'apprécier :

- ▶ le caractère équitable du Prix de l'Offre ;
- l'absence d'éléments, dans les accords et opérations connexes à l'Offre, susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires minoritaires de Natixis.

Se référer au rapport de l'expert indépendant incorporé dans la Note en Réponse.



Recommandation du comité ad hoc

Intérêt de l'offre pour Natixis

En matière de stratégie et de poursuite des activités de la Société, l'Offre a pour objectif de simplifier l'organisation du Groupe BPCE afin d'accélérer la dynamique de développement de ses métiers (Gestion d'actifs et de fortune, Banque de grande clientèle, Assurances et Paiements) en leur apportant les moyens d'accroître leur manœuvrabilité stratégique, leur développement au service des clients et leur performance ;

L'objectif recherché suppose de mobiliser des ressources importantes que seul le Groupe BPCE possède et peut investir compte tenu du niveau de ses fonds propres à long-terme ;

Natixis, compte tenu de la décote de son titre en bourse, ne pourrait lever de capitaux, sans dilution significative de ses actionnaires minoritaires ; la cotation ne constitue pas un cadre adapté à la réalisation de cet objectif.

Par conséquent, les membres du comité ad hoc ont considéré que l'Offre présentait une réelle justification stratégique en offrant à Natixis des perspectives que son statut actuel d'entité cotée n'offre plus.



Recommandation du comité ad hoc

Intérêt pour les actionnaires minoritaires et détenteurs de titres non liquides

Aux termes des travaux d'évaluation, par la **banque Lazard**, du rapport établi par le **cabinet Ledouble** et de l'analyse multicritères suivie par l'expert **indépendant**, le comité *ad hoc* a relevé que :

- ▶ le prix de l'Offre de 4 euros proposé par BPCE était équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire;
- ▶ il faisait ressortir des niveaux de prime compris entre 16 % et 62 % selon les différents critères retenus ;
- ▶ les contraintes réglementaires, l'environnement de taux durablement bas qui pèsent sur les établissements de crédit de la zone Euro, ainsi que l'intensité concurrentielle sur des lignes importantes de métier de la Société comme la banque de grande clientèle, justifiaient que le prix de l'Offre soit inférieur à l'actif net comptable de Natixis ;
- ▶ BPCE proposerait aux bénéficiaires des actions gratuites et aux détenteurs d'actions indisponibles de conclure des promesses d'achat et de vente afin de leur permettre de bénéficier d'une liquidité en numéraire pour les titres qui ne pourraient pas être apportés à l'Offre.

En conclusion

Le comité ad hoc a considéré que l'Offre représentait une opportunité pour les actionnaires minoritaires de bénéficier d'une liquidité significative, immédiate et intégrale dans des conditions de prix considérées comme équitables par l'expert indépendant, y compris en cas de mise en œuvre du retrait obligatoire.



Gouvernance de Natixis



Laurent **Mignon**Président du conseil
d'administration de Natixis



La gouvernance de Natixis au 28 mai 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

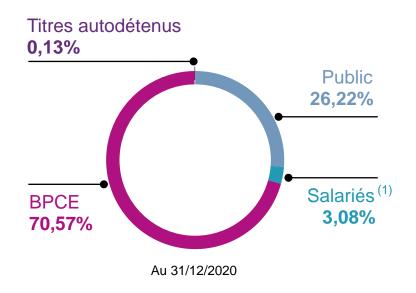
nomme et révoque



Président : Anne Lalou

nomme et révoque





- ▶ Comité d'audit membres Président : Catherine Pariset Comité des risques* membres Président : Bernard Oppetit 6 Comité des nominations membres Président : Diane de Saint Victor ▶ Comité des rémunérations membres Président : Nicolas de Tavernost 16 ▶ Comité stratégique membres Président : Anne Lalou Comité RSE
- ▶ Comité de direction générale membres Président : Nicolas Namias ▶ Comité exécutif membres Président : Nicolas Namias

(*) Comité des risques US : émanation du Comité des risques

membres



Une gouvernance agile

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 réunions (en 2020)

96% taux d'assiduité

12 sessions de formation

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 01/03/2021

COMITÉ DES RISQUES	
5 membres	
Assiduité Réunions	88% 8 ^(*)

COMITÉ DES RÉMUNÉRA	TIONS
7 membres Assiduité Réunions	97% 4

	COMITÉ STRATÉGIQUE	
	16 membres	
	Assiduité Réunions	100% 3
·		

COMITÉ D'AUDIT	
5 membres	
Assiduité Réunions	92% 5

COMITÉ DES NOMINATIO	NS
6 membres	
Assiduité Réunions	97% 6

COMITÉ RSE
4 membres
Créé le 17/12/2020

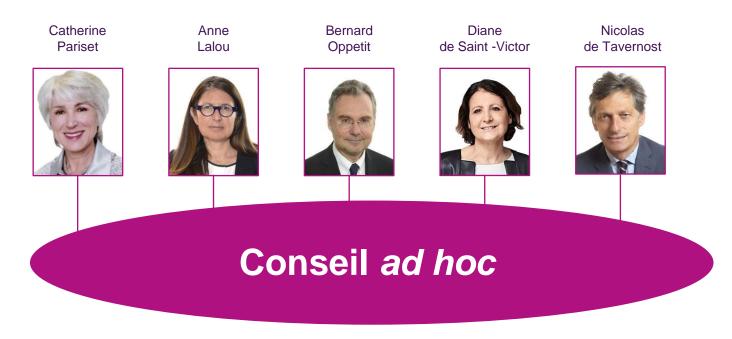
(*) 15 réunions en incluant le comité des risques US



Composition et activité du **Conseil ad hoc**

14 réunions (en 2021)

98% taux d'assiduité



5 membres indépendants



Henri Proglio, Censeur

censeur



Composition du Conseil d'administration





Le comité de direction générale

membres

taux de mixité

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nicolas NAMIAS

RESPONSABLES DES QUATRE MÉTIERS



Anne-Christine CHAMPION Co-responsable mondiale de la Banque de grande clientèle



François CODET Responsable du pôle Assurances



Mohamed KALLALA Co-responsable mondial de la Banque de grande clientèle



Tim RYAN Responsable du pôle Gestion d'actifs et de fortune



RESPONSABLES DES PRINCIPALES

FILIÈRES FONCTIONNELLES

Directrice financière et dirigeant effectif



Véronique SANI Directrice Technology & Transformation



Secrétaire général

André-Jean OLIVIER

Cécile TRICON-BOSSARD Directrice des ressources humaines



Pierre-Antoine VACHERON Responsable du pôle Paiements



Olivier VIGNERON Directeur des risques









Travaux du comité des rémunérations



Nicolas de Tavernost

Président du comité des rémunérations Administrateur indépendant

SOMMAIRE

1

Exercice 2020

Rémunération
du Président du conseil
d'administration

2

Exercice 2020

Rémunération du **Directeur général** jusqu'au 1er janvier 2020 au 3 août 2020

Rémunération du **Directeur général** du 3 août 2020 au 31 décembre 2020 3

Exercice 2021

Politique de rémunération du **Président du conseil** d'administration

Politique de rémunération du **Directeur général**

4

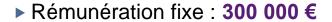
Exercice 2020

Rémunération versée à la **population régulée** CRD



Rémunération du **Président du conseil d'administration** Exercice 2020

Rémunération du Président du conseil d'administration



- Pas de rémunération variable
- ▶ Pas d'action de performance
- ▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Rémunération en tant que membre du conseil d'administration directement versée à BPCE



Rémunération du **Directeur général** Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 3 août 2020



- Rémunération fixe : 473 118 € pour la période du 1er janvier au 3 août 2020 (800 000 € en base annuelle)
- ▶ Éligibilité aux plans de rémunération long-terme (« LTIP ») : 77 783 actions de performance attribuées en mai 2020 au bénéfice de François Riahi et dont l'acquisition en mai 2024 est conditionnée à la performance boursière et les notations RSE par des agences externes.
- Avantages annexes
- Prévoyance et couverture santé
- ▶ Rémunération variable annuelle au titre de 2020 : 0
- Versement d'une indemnité de non-concurrence de 400 000 €
- Maintien des rémunérations variables différées octroyées avant la cessation des fonctions
- Décision du conseil le 11 février 2021 de demander la restitution de l'indemnité de cessation de fonction

Conditions de départ



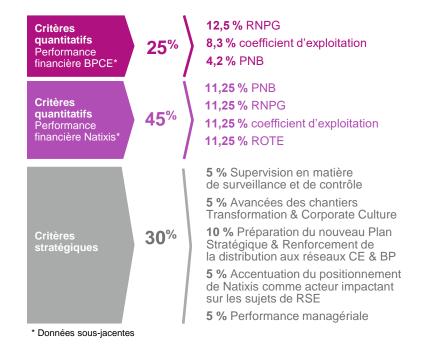
Rémunération du **Directeur général** Pour la période du 3 août 2020 au 31 décembre 2020

Rémunération fixe : 330 159 € pour la période du 3 août au 31 décembre 2020 (800 000 € en base annuelle)

Monsieur Nicolas Namias Rémunération variable annuelle :

Montant de la rémunération variable annuelle cible : 100 % de la rémunération fixe, soit 800 000 €

% maximal théorique attribuable : 156,75 % du montant de la rémunération variable cible



Plafond de la rémunération variable à 200 % de la rémunération fixe

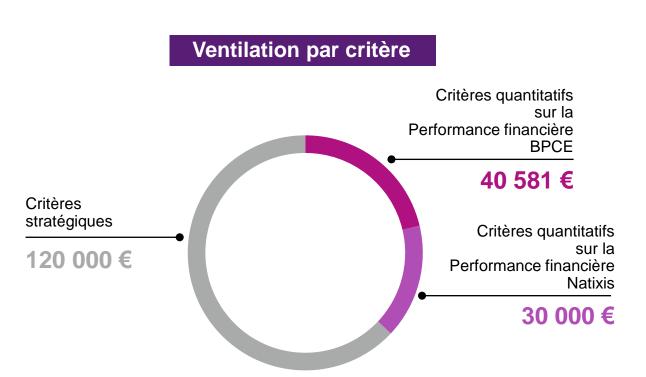
- Avantages annexes
- ▶ Prévoyance et couverture santé
- ▶ Indemnité de cessation de fonction soumise à conditions de performance et de non-concurrence



Rémunération variable annuelle du **Directeur Général** Pour la période du 3 août 2020 au 31 décembre 2020

Rémunération variable annuelle attribuée à Nicolas Namias au titre de l'exercice 2020 Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2020
arrêté par le conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à 57 % de la
rémunération
variable cible

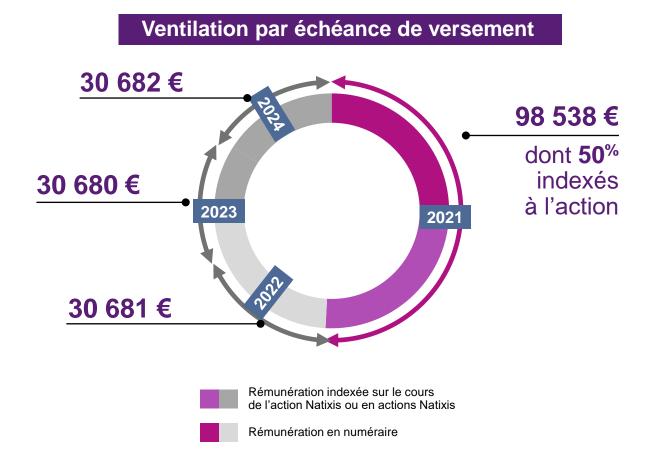
190 581€





Rémunération variable du **Directeur général** Pour la période du 3 août 2020 au 31 décembre 2020

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2020





Politique de rémunération du **Président du conseil d'administration** – Exercice 2021

Rémunération du Président du conseil d'administration



- Pas de rémunération variable
- ▶ Pas d'action de performance
- ▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Absence de rémunération en tant que membre du conseil d'administration (précédemment directement versée à BPCE)



Politique de rémunération du Directeur général - Exercice 2021

Rémunération fixe

800 000 € annuels bruts

Indemnité
de cessation
de fonction
& Accord
de non
concurrence

Éligibilité dans le cadre de plans long-terme (« LTIP »)

Équivalent de 20 % de la rémunération fixe

Protection sociale

Santé, prévoyance, régime de retraite obligatoire

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021

Montant de la rémunération variable annuelle cible : 100 % de la rémunération fixe

% maximal attribuable : **156,75** % du montant de rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable plafond à **200** % de la rémunération fixe

Critères
quantitatifs
Performance
financière

25%

Critères quantitatifs Performance financière Natixis*

45%

30%

BPCE*

Critères stratégiques

* Données sous-jacentes

Ajustements dans le cadre du projet d'Offre Publique

12,5 % RNPG 8,3 % coefficient d'exploitation 4.2 % PNB

11,25 % PNB 11,25 % RNPG 11,25 % coefficient d'exploitation 11,25 % ROTE

10 % Finalisation et lancement du nouveau Plan Stratégique.

5 % Avancées des chantiers Transformation.

5 % Supervision en matière de contrôle et de risques,

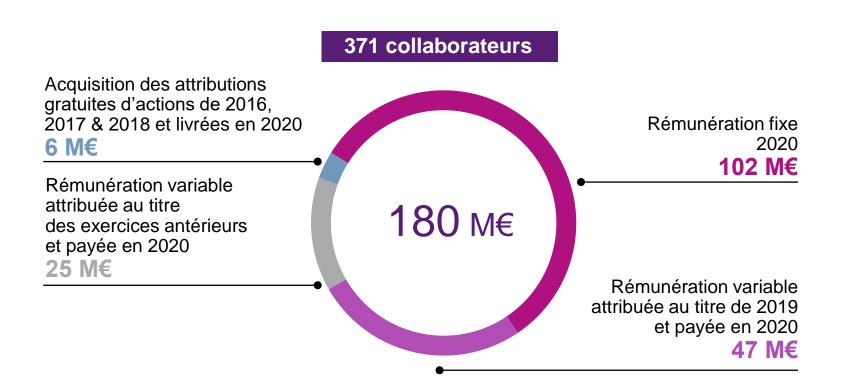
5 % Accentuer dans les différents métiers le positionnement de Natixis sur les sujets de RSE et de transition énergétique

5 % Impulser et favoriser l'engagement des collaborateurs.



Rémunération de la **population régulée** Versement sur l'exercice 2020

Enveloppe globale des rémunérations versées¹ à la population régulée





¹ hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)





Rapports des Commissaires aux Comptes





Rapports des commissaires aux comptes émis le 9 mars 2021

Nos rapports sur les comptes annuels et consolidés de Natixis tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 9 février 2021, ont été émis le 9 mars 2021.

Ils tiennent compte des éléments disponibles à cette date dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19.



Rapport sur les comptes consolidés (1/2)

Opinion

Nous certifions que les **comptes consolidés** sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, **réguliers et sincères** et **donnent une image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de présentation des primes sur options.



Rapport sur les comptes consolidés (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes consolidés.

Les points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis sont les suivants :

- Présentation et évaluation des filiales destinées à être cédées
- ▶ Dépréciation de prêts et créances à la clientèle (statuts 1, 2 et 3)
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité
- ▶ Évaluation des instruments financiers complexes
- Provisions techniques d'assurance
- Impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables
- Évaluation des écarts d'acquisition

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.



Rapport sur les **comptes annuels** (1/2)

Opinion

Nous certifions que les **comptes annuels** sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères** et **donnent une image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de présentation des primes sur options et des emprunts de titres.



Rapport sur les **comptes annuels** (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes annuels.

Les points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis sont les suivants :

- Dépréciation de prêts et créances à la clientèle sur base individuelle,
- Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- Évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.



Rapport sur les conventions réglementées

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de 13 conventions antérieures à l'exercice 2020, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Protocole de partenariat entre Natixis Investment Managers, Ostrum Asset Management, Topco, La Banque Postale Asset Management, en présence de Natixis, BPCE et La Banque Postale.

➤ Ce protocole a pour objet de formaliser un partenariat visant à créer un acteur européen de premier plan en gestion d'actifs en combinant, au sein d'Ostrum Asset Management, les activités et expertises de gestion taux euro et crédit, ainsi que la gestion assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management.

Contrat de prestation d'infogérance entre Natixis et BPCE-IT/ALBIAN-IT.

Cette convention a pour objet le rapprochement des activités Infrastructure, Production et Sécurité de Natixis (activité « IPS ») et de BPCE IT aux fins d'optimiser et de renforcer la qualité de services de production informatique rendus à Natixis.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2020.



Rapport sur la résolution 20

Réduction du capital

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



Rapport sur les **résolutions 21, 22, 23, 24 et 26** (1/2)

Émission
d'actions
et/ou de
diverses
valeurs
mobilières
avec maintien
et/ou
suppression
du droit
préférentiel
de
souscription

Votre conseil d'administration vous propose :

- de lui déléguer avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de vingt-six (26) mois la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions en supprimant, le cas échéant, votre droit préférentiel de souscription :
 - ▶ Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions, d'actions donnant accès à d'autres actions, existantes ou à émettre, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre de la société (21e résolution);
 - ▶ Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public d'actions, d'actions donnant accès à d'autres actions, existantes ou à émettre, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre de la société (22e résolution);
 - ▶ Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de vingt (20) % du capital social par an, d'actions, d'actions donnant accès à d'autres actions, existantes ou à émettre, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre de la société (23e résolution).
- ▶ de lui déléguer pour une durée de vingt-six (26) mois les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions, des actions donnant accès à d'autres actions, existantes ou à émettre, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre de la société, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de dix (10) % du capital social au moment de l'émission (24e résolution).



Rapport sur les **résolutions 21, 22, 23, 24 et 26** (2/2)

Émission
d'actions
et/ou de
diverses
valeurs
mobilières
avec maintien
et/ou
suppression
du droit
préférentiel
de
souscription

Les plafonds de ces émissions tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations susvisées dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce si vous acceptez la 26ème résolution.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des résolutions 22 et 23. Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 21 et 24, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 22, et 23.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration.



Rapport sur la résolution 27

Émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.







Réponses aux questions écrites









Résolutions sounises au vote



Karine **Pinault**Secrétaire du conseil
d'administration de Natixis



Présentation des 29 résolutions de l'assemblée générale mixte et résultats des votes



1^{re} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020



Bénéfice net : 142 M€



1^{re} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020



Bénéfice net : 142 M€

1^{re} résolution **ADOPTÉE** avec une majorité de 99,536%



2º résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020



Bénéfice net part du groupe : 101 M€



2º résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020

2e résolution

Bénéfice net part du groupe : 101 M€

2e résolution ADOPTÉE 99,535% avec une majorité de



3º résolution: Affectation du résultat de l'exercice 2020



Résultat net comptable de l'exercice 2020 : 142 691 880,31 €

Dividende : 189 357 090,12 € soit 0,06 € par action



3º résolution: Affectation du résultat de l'exercice 2020



Résultat net comptable de l'exercice 2020 : 142 691 880,31 €

Dividende : 189 357 090,12 € soit 0,06 € par action

3e résolution ADOPTÉE 97,022% avec une majorité de



4º résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce



Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration conclues en 2020 telles que visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes



4º résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce



Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration conclues en 2020 telles que visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

4e résolution ADOPTÉE 97,343% avec une majorité de



5° résolution : Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce



Informations afférentes à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux telles que mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.



5° résolution : Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce



Informations afférentes à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux telles que mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

5^e résolution **ADOPTÉE** avec une majorité de 98,869%



6º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce



6º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

6e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 94,628%



7º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général pour la période du 1^{er} janvier au 3 août 2020

7e résolution Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période du 1^{er} janvier au 3 août 2020 ou attribués au titre de la même période à François Riahi, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce



7º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général pour la période du 1^{er} janvier au 3 août 2020

7e résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période du 1^{er} janvier au 3 août 2020 ou attribués au titre de la même période à François Riahi, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

7e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 90,754%



8º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général pour la période du 3 août au 31 décembre 2020



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période du 3 août au 31 décembre 2020 ou attribués au titre de la même période à Nicolas Namias, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce



8º résolution : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur général pour la période du 3 août au 31 décembre 2020



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de la période du 3 août au 31 décembre 2020 ou attribués au titre de la même période à Nicolas Namias, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

8e résolution ADOPTÉE 93,116% avec une majorité de



9° résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration



Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce



9° résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration



Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

9e résolution ADOPTÉE 97,058% avec une majorité de



10° résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

10e résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce



10° résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

10e résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

10e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 88,412%



11º résolution : Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

11e résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce



11º résolution : Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

11e résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

11e résolution ADOPTÉE 97,056% avec une majorité de



12º résolution : Enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée

12e résolution Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2020

Montant de l'enveloppe : 180 M€



12° résolution : Enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée

12e résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2020

Montant de l'enveloppe : 180 M€

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

12e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 97,021%



13° résolution : Ratification de la cooptation de Catherine Leblanc en qualité d'administrateur



Cooptation de Catherine Leblanc intervenue le 23 juin 2020, à la suite de la démission de **Bernard Dupouy**

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022



13° résolution : Ratification de la cooptation de Catherine Leblanc en qualité d'administrateur



Cooptation de Catherine Leblanc intervenue le 23 juin 2020, à la suite de la démission de **Bernard Dupouy**

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

13e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 98,308%



14° résolution : Ratification de la cooptation de Philippe Hourdain en qualité d'administrateur



Cooptation de Philippe Hourdain intervenue le 23 juin 2020, à la suite de la démission de **Thierry Cahn**

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021



14e résolution : Ratification de la cooptation de Philippe Hourdain en qualité d'administrateur



Cooptation de Philippe Hourdain intervenue le 23 juin 2020, à la suite de la démission de **Thierry Cahn**

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

14e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 96,099%



15° résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Nicolas de Tavernost



Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

Le comité des nominations a émis un avis favorable.



15° résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Nicolas de Tavernost



Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

Le comité des nominations a émis un avis favorable.

15° résolution ADOPTÉE avec une majorité de 87,963%



16° résolution : Nomination de Christophe Pinault en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

16e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024



16° résolution : Nomination de Christophe Pinault en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

16e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

16e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 93,257%



17º résolution: Nomination de Diane de Saint Victor en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

17e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024



17º résolution: Nomination de Diane de Saint Victor en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

17e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

17e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 96,943%



18° résolution : Nomination de Catherine Leblanc en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

18e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024



18° résolution : Nomination de Catherine Leblanc en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs

18e résolution

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

18e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 98,161%



19e résolution : Rachat par la Société de ses propres actions



Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société



19° résolution : Rachat par la Société de ses propres actions



Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société

19e résolution ADOPTÉE 99,421% avec une majorité de





Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Limite : 10 % du capital social par période de 24 mois

Durée : 26 mois





Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Limite: 10 % du capital social par période de 24 mois

Durée : 26 mois

20e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 99,529%



21e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration

Plafond : 1,5 Md€ en nominal (Plafond global pour les résolutions 21 à 27)

Durée : 26 mois



21e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration

Plafond : 1,5 Md€ en nominal (Plafond global pour les résolutions 21 à 27)

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

21e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 98,756%



22e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, par voie d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse diminué, le cas échéant, d'une décote maximale de 10 %

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Possibilité de conférer aux actionnaires un droit de priorité

Durée : 26 mois



22e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, par voie d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse diminué, le cas échéant, d'une décote maximale de 10 %

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Possibilité de conférer aux actionnaires un droit de priorité

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

22e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 96,064%





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par une offre dite de « placement privé »

Limite: 20 % du capital social / an

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le plafond global de 1,5 Md€)

Durée : 26 mois



23e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par une offre dite de « placement privé »

Limite: 20 % du capital social / an

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le plafond global de 1,5 Md€)

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

23e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 96,054%



Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

24e résolution Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des opérations de croissance externe financée par des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société en rémunération d'apports en nature en faveur de la Société

Limite : 10 % du capital social (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Modalités : le conseil statuera sur le rapport des commissaires aux apports portant notamment sur la valeur des apports

Durée : 26 mois



Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

24e résolution Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des opérations de croissance externe financée par des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société en rémunération d'apports en nature en faveur de la Société

Limite : 10 % du capital social (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Modalités : le conseil statuera sur le rapport des commissaires aux apports portant notamment sur la valeur des apports

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

24e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 96,692%





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou autres

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible

Plafond : 1,5 Md€ (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration en matière de montant à incorporer et de nombre de titres de capital nouveaux à émettre

Durée : 26 mois





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou autres

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible

Plafond : 1,5 Md€ (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration en matière de montant à incorporer et de nombre de titres de capital nouveaux à émettre

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

25° résolution **ADOPTÉE** 97,004% avec une majorité de





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché

Plafond : **15 % de l'émission initiale** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : identique à celui de l'opération initiale

Durée : 26 mois





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché

Plafond : 15 % de l'émission initiale (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : identique à celui de l'opération initiale

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

26e résolution ADOPTÉE 95,771% avec une majorité de



27e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de développer et renforcer l'actionnariat salarié et d'associer de façon étroite les collaborateurs au développement de la Société

Plafond : **50 M€ de nominal** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription diminuée de la décote maximale prévue par la loi

Durée : 26 mois



27e résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de développer et renforcer l'actionnariat salarié et d'associer de façon étroite les collaborateurs au développement de la Société

Plafond : **50 M€ de nominal** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription diminuée de la décote maximale prévue par la loi

Durée: 26 mois

27e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 99,097%



28° résolution : Ratification de la modification de l'article 25 des statuts pour mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives



Ratification de la décision prise par le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 février 2021, de modifier l'article 25 « Droits de vote » des statuts de la Société afin d'actualiser sa rédaction au regard de l'Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020



28° résolution : Ratification de la modification de l'article 25 des statuts pour mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives



Ratification de la décision prise par le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 février 2021, de modifier l'article 25 « Droits de vote » des statuts de la Société afin d'actualiser sa rédaction au regard de l'Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020

28e résolution ADOPTÉE avec une majorité de 99,585%



29e résolution: Pouvoirs pour les formalités



Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales



29e résolution: Pouvoirs pour les formalités



Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales

29e résolution **ADOPTÉE** 99,601% avec une majorité de







Conclusion







Merci de votre attention







